



La Prouvenço dòu tèms passa 2^{ème} foire artisanale des 18 et 19 novembre

Favorisées par un temps clément pour la saison, ces deux journées, organisées principalement par M. Raphaël Castaldo, Président de l'Association, assisté de la Commune, ont été un véritable succès.

Beaucoup ont évoqué, durant ces deux jours, la neige inattendue et le froid glacial de l'an dernier ; malgré tout, cette initiative avait été une réussite ! Tout de même, l'affluence des visiteurs, ainsi que la bonne humeur, la gaieté qui régnaient dans la salle ont subi sans nul doute, l'influence du ciel clair et de ce petit soleil de novembre.

Samedi après-midi, dès l'installation terminée, et toute la journée du dimanche, de nombreux artisans et artistes : sculpteurs, graveurs, céramiques, vanniers, fabricants d'objets en tissu, produits du terroir (charcuterie, miel, confitures, parfums) ont exposé et vendu des produits de choix, souvent exceptionnels par leur qualité ou leur originalité. Avec gentillesse et plaisir, ils expliquaient et commentaient, répondant aux questions des acheteurs et admirateurs.

Le dimanche soir, après le tirage animé de la tombola organisée par tous les commerçants, ceux-ci, fatigués mais satisfaits, ont plié bagage tranquillement, tandis que les derniers visiteurs s'attardaient. Il faut dire que, comme bien souvent, cette manifestation fut l'occasion de rencontres, de conversations amicales, de souvenirs évoqués...

Nous remercions messieurs les Maires de Garéoult et de Néoules, qui ont honoré de leur présence le vin d'honneur offert par la commune... et merci également au Club des Cigales, pour l'exposition de photographies du village ancien, et pour la reconstitution émouvante et très appréciée d'une cuisine provençale des années 1930 - 1960 environ. Bravo à l'organisateur de talent, M. Raphaël CASTALDO... et à l'an prochain.

Le carnet de Ste-Anastasie

Naissances

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Cyril HUYGHE né le 18 octobre dernier et de Yanis BOUDA né le 10 novembre. Nous présentons aux familles nos félicitations.

Décès

Nous avons le regret de vous informer du décès de Madame Bernardine CASTALDO, survenu le 13 octobre 2000.

Nous présentons à sa famille nos très sincères condoléances.

Petites annonces

▪ Vends fauteuil roulant pliant, peu servi, 1 500 F. (prix neuf : 3 800 F.), grande armoire (penderie, 3 tiroirs) 400 F. ☎ : 04.94.72.23.50 (après 19H30)

▪ A vendre adorables chiots dalmatiens, nés le 18 octobre 2000 (père et mère pedigrees) disponibles mi-décembre tatoués, vaccinés :
☎ : 04.94.72.29.08 pour réservation

▪ Donne petits chiots X / LABRADOR. Naissance début décembre. ☎ : 04.94.72.22.76

▪ Vends Game Boy Color + Adaptateur : 300 F.
☎ : 04.94.72.27.82



Commémoration du 11 Novembre

A l'occasion de la cérémonie officielle du 11 novembre 1918, M. Gérard VANINSBERGHE, Président du Souvenir Français et des Combattants volontaires a décoré trois anciens combattants du village :

M. Léandre BOUGAREL s'est vu décerner la Croix du Combattant Volontaire 39/45 et la Médaille des Blessés de guerre.

M. Xavier NORRITO a reçu la Croix du Combattant Volontaire au titre de la Guerre d'Algérie.

M. Jean-Claude BOURCIER s'est vu décerner la médaille du T.R.N. au titre de la Guerre d'Algérie.

Nous adressons toutes nos félicitations aux récipiendaires.

Le BAR DES AMIS
organise
le Vendredi 15 Décembre
un Concours de BELOTE
Tirage à 20 H 30
40 F. / équipe

Rappel : **Ciné-conférence :** **LE QUEBEC**

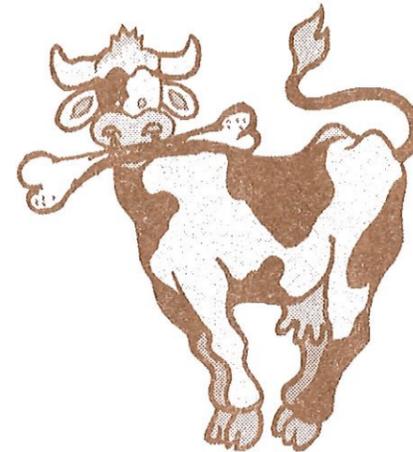
Comme nous l'avons signalé dans le dernier bulletin, M. Gérard ADIBA présentera, JEUDI 30 NOVEMBRE à 20 H 30, salle polyvalente, un film sur le QUEBEC.

Sainte-Anastasie



Bulletin Municipal

NOVEMBRE 2000
n°128



Le mot du maire

Nous vivons une époque merveilleuse !...

Il n'en est de meilleure preuve que la découverte, à l'aube du troisième millénaire, du fait que nos paisibles vaches sont en fait de redoutables carnivores, gavées qui plus est, des cadavres de leurs congénères malades.

Aujourd'hui, dans un climat de psychose –peut-être excessif, mais sûrement pas infondé- il nous est expliqué que tout cela n'est finalement pas très grave et que ceux qui se grattent un peu fort sont tout simplement possédés du démon.

Quant aux Maires que l'on enverrait volontiers à l'abattoir pour avoir interdit la viande bovine dans leurs cantines, ils attendent, incrédules, un texte clair des services vétérinaires, chargés, en principe, de la sécurité publique.

Pour nous, en l'attente de directives nationales explicites, je propose de maintenir cette mesure de précaution, qui ne sera rapportée en tout état de cause qu'après consultation des parents d'élèves.

Et puis, disons-le franchement, le souhait insistant de notre Premier Ministre de voir la viande bovine réintroduite « manu militari » dans nos menus, reste son problème et dans les conditions actuelles, n'est pas le nôtre.

Jean-Pierre MORIN

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :

☎ 04.98.05.15.00

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 8 et 22 DECEMBRE 2000 en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 7 DECEMBRE 2000 de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile

Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).

16 Av. Dréo à Brignoles Tél : 04.94.69.44.86

PHARMACIES DE GARDE

Standard : 04.94.07.08.08

Pendant les périodes de garde, en dehors des heures d'ouverture, appeler préalablement aux numéros indiqués

Du 11/11, 19 H au 09/12, 09 H :

-appel préalable au standard

Du 09/12, 19 H au 16/12, 09 H :

-appel préalable au 04.94.33.98.23

(Phcie de MEOUNES)

Du 16/12, 19 H au 30/12, 09 H :

-appel préalable au standard

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia, Parking des Ferrages le :

MARDI 02 JANVIER 2001
de 13 H 30 à 15 H.

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochains ramassages des « monstres » :

♦ Le MARDI 26 DECEMBRE 2000
(se faire inscrire en Mairie au préalable).

POLICE MUNICIPALE

NUMERO de la Police Municipale :
06.03.44.79.10.

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Le 03 Déc. Dr FAURE 04.94.78.33.81

Le 10 Déc. Dr CORBIER 04.98.05.21.21

Les 24-25 Déc. Dr BRAUN 04.94.33.22.04

Les 31-01 Janv. Dr ARNAUD 04.94.80.26.94

DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).

Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H

Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT NOUVEAU

numéro d'appel : 04.94.37.30.50.

puis numéro donné par le répondeur

QUALITE DE L'EAU DE BOISSON DU RESEAU PUBLIC

(Analyse du 09 Novembre 2000)

Eau de minéralisation moyenne, microbiologiquement conforme pour les paramètres recherchés.

LA POSTE

Depuis le 14 novembre 2000 les horaires d'ouverture du bureau de Sainte-Anastasia sont modifiés comme suit :

- Du Lundi au Vendredi, ouverture pour toutes les opérations de 8 H 30 à 11 H 30 et de 14 H à 16 H 30
- Samedi matin, ouverture pour toutes les opérations de 8 H 30 à 11 H 30.

L'Association Bouliste de Sainte-Anastasia communique

L'Assemblée générale s'est tenue le 18 novembre 2000 au Bar des Amis.

En préambule, le Président a tenu à remercier l'ensemble du Bureau pour leur participation active au déroulement de la saison écoulée. Une saison qui a débuté début Avril pour finir à la fin Août et qui a connu un vif succès notamment pour la semaine bouliste de la St Just et lors de l'organisation des trois concours Fédéraux.

Ensuite l'Assemblée a procédé à l'élection des membres du Bureau pour la saison 2001.

A l'unanimité des présents le nouveau Bureau est constitué de :

- Président : Roger SABATIER
- Vice-Président : Yves CECCHERINI
- Président d'Honneur : Jean-Pierre MORIN (Maire)
- Secrétaire : Marcel BOCQUET
- Trésorier : Bernard BOULIAN
- Commissaire aux comptes : Yvonne BOCQUET
- Membres actifs : René JACOLOT-BENESTAN, Raymond PETITGAND, Jean COSTA, Frédéric GEREZ.

Pour clore cette réunion un apéritif a été offert par Fredo (Frédéric GEREZ) le nouveau patron du Bar des Amis.

Ca devrait « rouler » pour l'an prochain.

Bonnes fêtes à tous et « A L'AN QUE VEN ! ».

Le Président - R. SABATIER

Le Comité des fêtes organise :

- Vendredi 1^{er} Décembre 20 H 30 Concours de BELOTE
- Vendredi 8 Décembre 20 H 30 Concours de CONTREE
- Samedi 16 Décembre LOTO
- Dimanche 31 Décembre REVEILLON réservé aux habitants du village et aux personnes connues et accompagnées des habitants du village.

Le menu et les prix seront affichés chez les commerçants fin novembre. Réservations à compter du 28 novembre et jusqu'au 10 décembre à la Boulangerie et auprès de Madame SANNIER : tél. : 04.94.72.29.56.

Le Président

TELETHON 2000**Vendredi 1^{er} DECEMBRE**

20 H. Tournoi interne Badminton

20 H.30 Tournoi Belote : engagement 20 F.

Samedi 2 DECEMBRE

9 H Randonnée pédestre

9 H 30 Cross des Ecoles

(à partir de 11 H, repas sur place, sandwiches, barbecue)

12 H – 16 H Jeux d'Echecs

14 H – 17 H 30 Basket matchs de championnat

16 H 30 – 19 H Chorale Chant et Amitié

Danse artistique et sportive

Gym danse.

Le prix de l'entrée, laissé au bon vouloir de chacun, est naturellement au profit du Téléthon.

18 H 30 Tournoi de tennis ballon

Dimanche 3 DECEMBRE

10 H Initiation au judo et démonstration d'arts martiaux

10 H – 17 H Promenade en calèche ; poneys 10 F. le tour

11 H 30 Apéritif au profit du Téléthon

14 H Challenge Volley-Badminton

17 H Tirage tombola – lots : trottinette, couette, pèse personne, tableau, filet garni, chocolats,...

Pendant les 3 jours : Buvette – gâteaux – billets tombola – Fil rouge : achetez une fleur en papier crépon (5 F) et reconstituez le blason de Ste-Anastasia.

La vie au village

**La Saint-Hubert à Ste-Anastasia**

Le 3 novembre, jour de la St Hubert, avait lieu dans notre village la fête de la chasse, manifestation désormais traditionnelle, qui se tient tour à tour dans chaque village du canton.

Les chevaux, la meute des superbes chiens de chasse, le son du cor, la « curée », la messe où l'on a célébré St-Hubert, avec la participation des cors et de la chorale « Chant et Amitié », autant d'éléments qui ont contribué, avec le soleil revenu, à faire de cette fête une grande réussite.

Secours Populaire Comité de Sainte-Anastasié

Nous remercions toutes les personnes qui ont répondu à notre appel pour la collecte de produits alimentaires d'octobre. Environ 80 kg de vivres nous ont été remis, ainsi que 800 F. de dons.

La braderie de vêtements du 7 octobre a connu un franc succès. Lors de la Castagnade du 22 octobre, tout le monde a apprécié les châtaignes grillées au feu de bois ainsi que les pâtisseries confectionnées par notre boulanger, que nous remercions.

Notre ami, Monsieur Jo PIERRINI a animé cet après midi dansant et nous a charmés avec sa voix aux intonations corses.

L'excédent des châtaignes a été offert à la cantine scolaire au grand plaisir de tous nos enfants.

Nos dévouées bénévoles seront de nouveau à votre disposition le SAMEDI 16 DECEMBRE 2000 pour une journée « PORTES OUVERTES » avec vente de vêtements, chaussures, livres, à notre siège au PARKING DES FERRAGES de 10 H à 17 H. Pensez à faire un geste pour les plus démunis à l'approche de NOEL...

Afin de conclure cette année 2000, l'opération « PERE NOEL VERT » nous permettra d'offrir des douceurs à des enfants de notre secteur ainsi qu'à des personnes âgées souvent délaissées.

PS : Nous disposons d'une tente « canadienne » de 6 places avec auvent, en parfait état. Bien vouloir nous contacter à ce numéro : 04.94.72.23.99 ou au 04.94.72.29.50 (répondeur).

Pour toute l'équipe, nous vous remercions.

A bientôt.

Le Président.

Chorale « Chant et Amitié »

Le 5 novembre dernier, dans le cadre de la formation des chefs de chœurs du département (ADIAM 83), les chorales de Saint-Raphaël, Cavalaire et Sainte-Anastasié ont offert un concert en l'église Saint-Laurent de Cavalaire.

Sous la conduite de Philippe Dulat, chef d'orchestre, formateur et compositeur, les choristes, dirigés par leur propre chef de chœur, donnèrent le meilleur d'eux-mêmes dans un programme de qualité, mêlant musiques liturgique, baroque et Négro folk song, fort applaudi par les nombreux auditeurs.

Deux dates à retenir :

-le Samedi 2 décembre 2000 : Téléthon 2000

La chorale, les groupes de gym-danse de Sainte-Anastasié, ainsi qu'Emmanuelle et Julie Box – venant de Marseille pour apporter leur contribution à ce bel élan de générosité- se produiront à la salle polyvalente à partir de 16 H. Les programmes seront vendus au profit du Téléthon.

-le Dimanche 17 décembre, à 16 H 30, en l'église de Sainte-Anastasié : concert de Noël donné par « Chant et Amitié » et « Les voix de Maraval » de Gonfaron.

Judo club Ste-Anastasié

Un mois de novembre en demi-teinte

Le 12 Novembre se déroulait au Luc les Championnats du Var seniors 2^{ème} division plusieurs judokas du village étaient présents

-ALEXIS Mathieu – 60 kg (encore junior)

-CERDAN Mickaël – 66 kg

-DEMISSY Sylvain – 66 kg

-TORRENTE Olivier – 66 kg

-PENSIER Frédéric – 73 kg

-LAFITTE Freddy – 81 kg

-GUENOT William + 100 kg

Trois seulement réussirent à se qualifier pour la Côte d'Azur :

-CERDAN Mickaël 3^{ème} en marquant 3 superbes ippons

-DEMISSY Sylvain 5^{ème} juste ceinture verte en marquant deux ippons

-GUENOT William 3^{ème} dans une catégorie très relevée.

Le 19 Novembre lors des qualifications au championnat du Var juniors, ALEXIS Mathieu termina 5^{ème}, se qualifia pour la Côte d'Azur et marqua les derniers 10 points pour passer sa ceinture noire 1^{er} Dan ; et réussit ses katas (travail technique).

Le 26 Novembre : Championnat du Var par équipe

1^{ère} équipe : - 66 kg DEMISSY Sylvain, - 73 kg TORRENTE Olivier, - 81 kg LAFITTE Freddy + 81 Kg MESSINA Emile

2^{ème} équipe : - 66 kg ALEXIS Mathieu, - 73 kg CECINI Denis, - 81 kg CECINI Michael, + 81 kg MESSINA Bruno.

Tous livrèrent des combats sans relâche, malheureusement les deux équipes perdirent de justesse 3 à 2 avec l'équipe 1 qui fut obligée de recommencer deux fois les combats pour cause de match nul 2 à 2. Au tirage au sort le – 73 kg fut désigné, en l'occurrence Olivier TORRENTE qui perdit à cause d'un relâchement de quelques secondes durant le combat. Dommage ! Félicitations à tous malgré tout et beaucoup de HIP HIP HOURRA à notre presque sexagénaire Emile MESSINA qui donna le maximum de lui-même contre un valeureux jeune homme de trente ans de moins.

Au Championnat du Var cadettes, Aurélie AST réussit à se classer 5^{ème} dans une catégorie très élevée ; avec plus d'assurance en elle, elle peut se classer à des places plus honorables.

Encouragement à tous et bonne continuation.

C. FIGARI

Club de volley-ball

La section volley ball dispute la coupe du Var dans le cadre de l'UFOLEP comme annoncé précédemment. Les matchs à domicile sont prévus les jeudis : - 30 Novembre contre GCT

- 11 janvier contre UAV

- 18 janvier contre SLHITS

Nous serions très heureux si nous pouvions avoir quelques supporters ; aussi nous vous invitons à venir nous encourager ; l'entrée est gratuite.

Chronique municipale

Compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 17 Novembre 2000

Etaient Présents : MMES BOCQUET, LAURENT, MM. RAYNAUD, FADDA, CUENOT, LALANDEC, CORBIER, REMY, ISTRIA, JRAVER.

Absents Excusés : M TOSELLO donne procuration à M. MORIN

M. ABELLO donne procuration à Mme BOCQUET

M. BROSSAUD

Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

NOTICE EXPLICATIVE EN VUE D'UNE MODIFICATION DU P.O.S.

Sur proposition du Premier Adjoint délégué à l'urbanisme, le Maire expose à l'assemblée :

Le règlement du POS de la Commune de Sainte-Anastasié, opposable aux tiers depuis le 10 septembre 1992 interdit toute construction dans les zones NA, NAa, NC et ND.

Avant le 13/11/1987, date d'application du premier POS, des habitations ont été construites dans les zones énumérées ci-dessus.

En cas de sinistre, la réglementation actuelle ne permettra pas d'autoriser la reconstruction des habitations éventuellement sinistrées.

Il apparaît nécessaire de prévoir dans les dispositions générales du POS un article 6 ainsi rédigé :

Toute construction légale ayant été l'objet d'un sinistre peut être reconstruite à l'identique de son état avant sinistre dans les zones NA, NAa, NC et ND sous réserve que le permis de construire soit déposé dans un délai de quatre ans à compter de la date du sinistre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à poursuivre la procédure de modification du plan d'occupation des sols dans le cadre défini par la présente délibération.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°68/00 en date du 20 SEPTEMBRE 2000.

COMPTE RENDU ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU EXAMEN DU BILAN DU DELEGATAIRE (SEERC)

Le contrôle de la Commune sur le délégataire est indispensable. Des obligations de transparence sont prévues comme l'obligation de reddition des comptes. Le délégataire est obligé de produire à la commune un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations correspondant à l'exécution de la délégation (loi du 8 février 95). En application de ce texte, le Maire présente le rapport d'activité, le compte rendu financier des services de l'eau et de l'assainissement de la société fermière correspondant à l'exercice 1999.

ADHESION A L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE LA MISSION LOCALE OUEST HAUT VAR REGROUPANT LES SECTEURS DESSERVIS PAR LES PAIO DE BRIGNOLES, SAINT MAXIMIN, CARCES ET DU SIVOM DU VERDON.

Conformément aux accords de principe des communes engagées dans la transformation des PAIO existantes en Mission locale, les services de l'Etat, sous l'autorité de Monsieur le Sous-Préfet et les Présidents des PAIO, ont constitué une Association Loi 1901, de préfiguration (statut ci-joints).

La création de cette Association devrait permettre :

- l'adhésion de toutes les communes souhaitant s'associer au projet ;

- la création de la Mission Locale sous forme de Groupement d'Intérêt Public, dès janvier 2001 ;

- la mise en œuvre des axes d'orientation, qui permettront de répondre à la problématique territoriale des jeunes en difficulté ;

- le montage d'un budget prévisionnel 2000 et 2001, prenant en compte la participation financière de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et des communes adhérentes (à hauteur de 11 francs par habitant) ;

- une transition réussie des PAIO dans la continuité de leurs actions ;

- la consolidation d'une volonté politique de toutes les collectivités locales décidées à mettre leurs efforts en commun pour lutter contre le chômage et l'exclusion sociale des jeunes en difficulté.

Le Conseil d'Administration de l'Association de Préfiguration demande aux conseils municipaux des communes concernées de se prononcer en faveur de leur adhésion.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE PAR UN PARTICULIER

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il vient d'être saisi par Monsieur AUDINO d'une demande d'acquisition d'une petite parcelle communale attenante à son habitation sise au hameau de Naple.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord de principe et autorise Monsieur le Maire à préparer cette transaction.

SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'accorder les subventions suivantes :

▪ Association du Personnel communal de Ste-Anastasié 10 000 F.

▪ Association des Jeunes de Ste-Anastasié (subvention exceptionnelle) 744 F.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser les subventions désignées ci-dessus ; la dépense correspondante sera prévue au budget communal à l'article 65748.

La vie associative

BUDGET COMMUNAL : MODIFICATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

• Compte 023 Virement à la Section d'Investissement	- 100 000 F.
• Compte 021 Virement de la Section de Fonctionnement.....	- 100 000 F.
• Opération 16 Réalisation voirie piétonnière Compte 2315	- 100 000 F.
• Compte 022 Dépenses Imprévues	- 45 522 F.
• Compte 6288 Autres Services.....	- 20 000 F.
• Compte 60611 Eau et Assainissement	- 17 000 F.
• Compte 616 Primes d'Assurances.....	- 5 000 F.
• Compte 6554 Contributions organismes de regroupement.....	+ 30 000 F.
• Compte 6236 Catalogues et imprimés.....	+ 3 100 F.
• Compte 611 Contrats de prestations de services.....	+ 56 900 F.
• Compte 60631 Fournitures d'entretien.....	+ 1 500 F.
• Compte 6156 Maintenance.....	+ 8 022 F.
• Compte 60622 Carburants	+ 5 000 F.
• Compte 60612 Energie Electricité.....	+ 32 000 F.
• Compte 6262 Frais de télécommunication.....	+ 20 000 F.
• Compte 60632 F. de petit équipement.....	+ 15 000 F.
• Compte 61522 Entretien de bâtiments.....	+ 16 000 F.
• Opération 11 Electrification terrain de foot. Compte 2315	- 50 000 F.
• Opération 17 Divers travaux communaux Compte 2315.....	- 20 000 F.
• Opération 17 « « « Compte 2313.....	+ 70 000 F.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

Lutte contre les termites

Dans le bulletin municipal n°127 du mois d'octobre nous citons le processus de lutte contre les termites institué par la loi 99.471 du 8 juin 1999 et par le décret n°2000-613 du 3 juillet 2000 qui fait notamment obligation à tout propriétaire ou occupant d'un immeuble bâti ou non bâti constatant la présence de termites d'en informer obligatoirement la mairie sous peine de sanctions.

Or, bien qu'il soit de notoriété publique que certaines maisons sont infestées par les termites, personne à ce jour n'a fait la démarche rendue obligatoire par la loi.

Cette loi n'a d'autre objet que de préserver le patrimoine des propriétaires.

La Mairie a, pour sa part et depuis plusieurs mois, entrepris la désinfestation des locaux de l'ancienne mairie, considérant que cette opération se révélait tout simplement indispensable.

Nous ne saurions trop inviter propriétaires ou locataires à faire, dans leur intérêt, la démarche prévue par la loi en dépassant l'idée qu'il s'agit d'une « maladie honteuse » comme il nous l'a été rapporté.

D'autre part, il nous faut rappeler aussi que, lors d'une transaction immobilière, un certificat de non-infestation établi par un expert indépendant devra obligatoirement être fourni au notaire pour que l'opération puisse se faire (certains notaires appliquent déjà les prescriptions de la loi).

Chemins

Les travaux de goudronnage de la rue des Aires, du chemin des Oustaus Routs et du parking ne pourront débuter avant le 15 décembre.

En effet, l'entreprise qui doit effectuer ces travaux travaille en ce moment à Garéoult.

La période pluvieuse que nous connaissons depuis au moins une quinzaine de jours n'est pas propice aux travaux extérieurs qui doivent être arrêtés. Ce retard vient s'ajouter à celui de la passation du marché public dont nous vous avons déjà entretenus.

Repas de Noël

Le traditionnel repas de Noël, destiné aux personnes de 70 ans et plus, ainsi qu'à leurs conjoints, est fixé cette année au **Mercredi 6 décembre**. Pour ce Noël de l'an 2000, nous avons obtenu que l'animation soit assurée par le sympathique ensemble d'Alain AGOSTINI, alors que le traiteur choisi cette année par les membres du C.C.A.S. est M. BIFFE, de l'Atrium, à Cuers, qui nous a déjà servis en 1998.

Comme chaque année, M. Gilbert COLON mettra ses taxis à la disposition de tous ceux qui le lui demandent.

Dernière minute

En raison de retards constatés dans la distribution du courrier postal, toutes nos invitations ne sont pas parvenues. Nous vous demandons, si vous êtes dans ce cas de nous le faire connaître sans tarder (Tél : 04.94.69.64.40).

Association des anciens combattants de l'Issole et ses environs (Association régie par la loi de 1901)

Au cours de son Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est déroulée le 27 octobre 2000 : « La Section des Combattants Volontaires de FLASSANS-SUR-ISSOLE – BESSE-SUR-ISSOLE et SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE, affiliée à la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DU VAR, a été modifiée. Elle prend désormais le nom de : « ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE L'ISSOLE ET SES ENVIRONS »

A compter de ce jour, la Section n'a plus aucun lien avec la Fédération Départementale des Combattants Volontaires du VAR, de laquelle elle est totalement dissociée. Décision adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. Les nouveaux statuts ont également été adoptés à l'unanimité et enregistrés à la Sous-Préfecture de Brignoles.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : VANINSBERGHE Gérard

1^{er} Vice Président Délégué : CARIOU Marcel

2^{ème} Vice Président : RIMBAUD Robert

Secrétaire Général : FRANCHINI Joseph

Secrétaire Adjoint : DECARROUX-DOUGOUD Georges

Trésorier Général : COUGOURDAN Suzanne

Trésorier Adjoint : REBOUL André

Porte Drapeau : BOURCIER Jean-Claude

Porte Drapeau Adjoint : FRANCHINI Joseph

Vérificateurs aux comptes : BECHIEAU André

PIERLOT André

Tous les anciens combattants de Sainte-Anastasie et des environs sont invités à s'associer à la nouvelle Association.

Il est rappelé que de nouvelles dispositions viennent d'être prises concernant l'octroi de la carte de combattant et des avantages qui en découlent. Dès le début de l'an prochain, une permanence sera assurée une fois par mois à l'ancienne mairie où il sera possible de recueillir tous renseignements utiles concernant les Anciens Combattants et les revalorisations de pensions pour ceux qui sont concernés. Les date et heure de la prochaine permanence vous seront communiquées dans un prochain bulletin municipal.

Le Président – Gérard VANINSBERGHE

Club des Cigales

Si ce n'est déjà fait, la date du 9 décembre est à noter sur votre agenda. Les « cigales » ouvriront les portes de leur local, de 10 H à 12 H et de 14 H à 18 H, pour soumettre à votre convoitise quelques-unes de leurs réalisations artistiques. N'oubliez pas que les fêtes de fin d'année approchent à grands pas !

« Arts'Tasie »

Bravant le mauvais temps, un groupe de peintres a, le 23 novembre, fait le déplacement à Toulon pour visiter l'exposition du peintre DUAIV.

DUAIV est né en 1952 en Charente-Maritime. Très tôt, il est attiré par la peinture et prend des cours à l'école des Beaux-Arts. Ses études terminées, il entreprend un voyage de plusieurs années en Amérique du Sud et aux Etats-Unis.

De retour en France, il est attiré par les lumières et les couleurs de la Côte d'Azur. Il s'installe alors à Cannes où il ouvre un atelier galerie.

A la demande de la ville et de la Compagnie d'autobus, DUAIV réalise deux œuvres mobiles permettant ainsi à l'art de circuler dans les rues. Il réalise également plusieurs œuvres au bénéfice des grandes causes humanitaires. DUAIV expose régulièrement en France, en Suisse, en Espagne, au Luxembourg, en Belgique, aux Etats-Unis, au Japon et bientôt en Australie.

La peinture de DUAIV est une peinture, vive, très colorée, légère et agréable à regarder. Une visite pleine d'intérêt et de charme.

Le 14 décembre prochain, nous visiterons l'exposition « Vincent COUDOUAN » au Musée d'Art de Toulon. C'est une très belle exposition qu'il ne faut pas manquer. L'entrée est gratuite.

Rendez-vous devant la salle polyvalente à 14 H. Départ à 14 H 15.

Rappelons que les 9 et 10 décembre prochains se tiendra au Couvent Royal de Saint Maximin, une exposition des « artistes amateurs » de la région.

Le Président

Club des randonneurs

Ambiance amicale vendredi dernier pour le repas des randonneurs de Sainte-Anastasie. Comme chaque année tous les adhérents et quelques amis s'étaient réunis pour célébrer la fin de l'année.

Après ces agapes réussies, les randonnées vont immédiatement reprendre les mardi et vendredi en fonction naturellement des conditions météorologiques, peut-être plus favorables qu'au cours de ce dernier mois.

Sport / Cyclotourisme

Pour les amoureux de la PETITE REINE ! la présidente du club cyclotouriste de Rocbaron communique sa volonté d'associer les cyclotouristes et vététistes des communes du canton de La Roquebrussanne à des sorties « vélos » organisées par son club.

Pour tous renseignements : BOOG Antoinette Impasse des Morilles 83136 ROCBARON Tél : 04.94.04.08.48.

Une réunion de l'Amicale cyclotourisme est prévue le Samedi 2 décembre 2000 à 19 heures, salle polyvalente de Rocbaron.

Maintien des justificatifs de domicile pour les inscriptions scolaires

L'obligation de fournir des justificatifs de domicile pour les inscriptions dans les établissements scolaires est maintenue « au moins jusqu'en 2003 », a annoncé le ministre de l'Éducation Nationale, Jack Lang, le 8 novembre, dans une déclaration à l'A.F.P. « La suppression trop brutale des justificatifs de domicile et leur remplacement par une déclaration sur l'honneur (décidée par le gouvernement dans un souci de simplification administrative) comportent un certain risque de remise en cause de la mixité sociale », a-t-il expliqué.



jusqu'au 31 DECEMBRE 2000.

Se présenter en mairie muni d'un justificatif de domicile ou de propriété et de sa carte nationale d'identité.

Inscriptions sur la liste électorale

Les personnes désireuses de s'inscrire dans la commune pourront procéder à cette opération

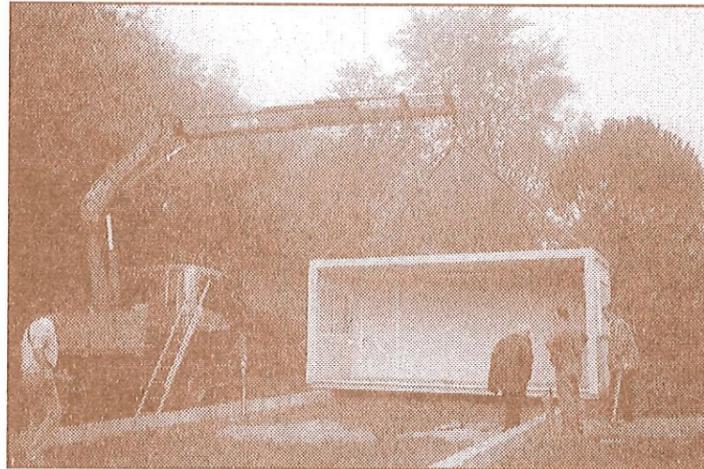
Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

Ecoles

- Installation du préfabriqué destiné à la 5^{ème} classe de l'école primaire : raccordement aux réseaux électricité, eau, assainissement.
- Divers travaux d'entretien.
- Fabrication de 3 bancs pour l'école maternelle.

Chemins

- Chemin des Souquettes.
 - construction d'un caniveau avec grilles en fonte ;
 - bétonnage de la section restante, soit 180 mètres ;
- Goudronnage du trottoir de l'Allée des Platanes ;
- Opération « nids de poule ».



Salle polyvalente

- Chauffage : changement d'une douzaine de tubes à infra-rouge.
- Mise en place des étalages pour la foire artisanale des 18 et 19 novembre.
- Rangement du matériel.

Rue de Provence

- Enfouissement d'un câble électrique pour raccorder l'éclairage du parking au réseau électrique.

Sainte-Anastasie votre Commune

Un voyage au cœur de Ste-Anastasie, votre commune, pour comprendre son rôle et son fonctionnement. Voici le programme que nous vous présenterons dans cette rubrique durant quelques mois

Le pouvoir des citoyens

L'administration de la Commune est l'affaire de tous les citoyens. Quelle influence ont-ils sur la politique municipale ?

Les élections municipales

Le pouvoir le plus important du citoyen est de voter aux élections municipales pour choisir les hommes et les femmes qui vont diriger la commune. Ces élections donnent lieu à un débat au cours duquel les différents candidats exposent leurs programmes. L'électeur choisit et donne ainsi son accord ou désaccord avec les propositions qui lui sont faites. Il décide donc, indirectement, des orientations de la politique municipale. Voter, c'est non seulement un devoir civique, c'est surtout un moyen de participer à la vie de sa commune.

Les élections municipales ont lieu tous les six ans :
 les électeurs n'élisent pas directement le maire,
 les électeurs choisissent lors de cette élection les conseillers municipaux qui sont leurs représentants au niveau de la commune.

Le nombre de conseillers varie suivant le nombre d'habitants de chaque commune. Pour Sainte-Anastasie le nombre de conseillers sera de 19.

L'électeur n'élit pas le maire mais les conseillers municipaux.

Toutes les élections (européennes, présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales) ont leur propre règle et méthode de calcul. Pour les élections municipales, l'électeur a le choix entre différentes listes, c'est ce qu'on appelle le « scrutin de liste ». Les règles diffèrent en partie selon la population de la commune.

Pour les communes de moins de 2500 habitants les listes proposées à l'électeur peuvent être incomplètes (moins de noms que de sièges à pourvoir). L'électeur peut aussi modifier comme il le souhaite la liste qu'il choisit.

Le calcul de la répartition des sièges est différent selon la taille de la commune :

Moins de 3 500 habitants : scrutin majoritaire plurinominal

- Les candidats sont déclarés élus dans l'ordre du nombre de voix obtenu par chacun d'eux.
- Il faut la majorité absolue au 1^{er} tour ou la majorité relative au 2^{ème} tour. Les listes peuvent être modifiées entre les deux tours.

Le maire et les adjoints sont élus par les conseillers municipaux

Dans les jours qui suivent les élections municipales, les conseillers municipaux nouvellement élus vont se réunir pour une 1^{ère} séance du conseil municipal, consacrée à l'élection du maire et de ses adjoints.

Les conseillers municipaux vont élire le maire parmi eux :

- si un conseiller obtient au moins 50 % des voix, il est élu maire,
- sinon, il y a un 2^{ème} tour,
- si personne n'est élu au second tour, un 3^{ème} tour est organisé et sera élu maire le candidat le mieux placé, même s'il n'obtient pas 50 % des voix.

Les adjoints, dont le nombre maximum est limité à 30 % du nombre des conseillers municipaux, sont élus suivant la même procédure. C'est par contre le maire qui décide par la suite de leur donner ou non une « délégation ».

Entre 2 élections...

Tout habitant qui veut s'informer des décisions municipales peut le faire :

- en lisant la presse locale, les bulletins d'information, le journal municipal...
- en consultant les comptes rendus des séances du conseil municipal qui sont affichés à la mairie,
- en assistant à une séance du conseil municipal.

En plus, selon le besoin, le dialogue entre la mairie et les citoyens peut s'effectuer sous différentes formes :

- dans les commissions extra-municipales,
- par une enquête publique pendant laquelle chaque citoyen a la possibilité de faire connaître son opinion à la mairie (cette enquête est obligatoire pour la révision du POS),
- par un référendum consultatif organisé pour connaître l'avis des citoyens.
- par des contacts informels (avec ou sans rendez-vous avec le maire ou ses adjoints...)

CONCLUSION

Nous espérons que la lecture de ces articles publiés dans les huit derniers bulletins vous permettra maintenant de répondre d'une manière plus précise aux questions suivantes :

- *Dans quels domaines la commune peut-elle intervenir ?*
- *Quels sont les grands choix de la mairie ?*
- *Comment et par qui sont prises les décisions ?*

Ces articles ont traité du rôle général de la commune. Il existe bien entendu de grandes différences en terme de moyens et donc d'actions entre les petites communes et les grandes communes.

De plus, il ne faut pas oublier que chaque commune présente des caractéristiques particulières dues à sa taille, au nombre de ses habitants, à sa situation géographique, à son patrimoine historique et culturel, à son tissu industriel, à ses atouts touristiques, à son animation... Tous ces éléments font que chaque commune est unique.

Ce dernier article achève cette série. Nous vous remercions d'en avoir pris connaissance.